Vers des politiques publiques orientées sur les petits producteurs et les petites productrices : Rapport indépendant du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur le suivi de l'utilisation et de la mise en œuvre des recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants

Vers des politiques publiques orientées sur les petits producteurs et les petites productrices : Rapport indépendant du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur le suivi de l'utilisation et de la mise en œuvre des recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants - 2019

Groupe de travail sur le Suivi du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

FAO Headquarters, Rome/Italy

www.csm4cfs.org

Équipe de rédaction
Nora McKeon Terra Nuova/Rome3 University – Auteur principal
Nadia Lambek University of Toronto
Emily Mattheisen FIAN International
Andrea Ferrante Schola Campesina
Stefano Prato Society for International Development
Magdalena Ackermann Society for International Development

Contributions et révision par les pairs

Adwoa Sakyi, IUF, Anisah Madden, AFSA, Antonio González, MAELA, Andrea Ferrante, Schola Campesino, Antonio Onorati, ECVC, Asli Ocal, LVC, Azra Sayeed, International Women's Alliance, Christiana Louwa, WFFP, Christian Adams, WFFP, Daniella Hiche, World Animal Protection, Delphine Ortega, Crocevia, Editrudith Lukanga, WFF, Eduardo Ferretti, M.A.I.S., Elene Shatberashvili, ECVC, International, Heather Elayadi, HIC-HLRN, Joana Dias, ACTUAR, Julia Spanier, University of Utrecht, Kannaiyan Subramaniam, LVC, Khalid Khawaldeh, WAMIP, SID, Mamdou Goïta, Institute for Research and the Promotion of Alternatives in Development, Mani Stanley, IITC, Marite Alvarez, WAMIP, Martin Wolpold-Bosien, CSM Secretariat, Molly Anderson, Middlebury College, Nadia Lambek, University of Toronto, Nadjirou Sall, ROPPA, Nzira Deus, World March of Women, Paola DeMeo, Terra Nuova, Philip McMichael, Cornell University, Philip Seufert, FIAN International, Ramona Duminicioiu, ECVC, Rodolfo Greco, LVC, Teresa Maisano, CSM Secretariat, Thierry Kesteloot, Oxfam-Solidarité, Tui Shortland, IITC

Paola De Meo/Terra Nuova Coordinatrice de la publication

Audrey Mouysset Traduction vers le français
Rodrigo Gines Traduction vers le espagnol

Rossella Provini Conception graphique
Photo de couverture © FAO/Luis Tato

Publié : octobre 2019

NUOVE NARRAZIONI
PER LA COOPERAZIONE

AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

Résumé

Bien que les personnes produisant des aliments à petite échelle ou les petits exploitants alimentent la grande majorité de la population du monde, leur importance n'a pas encore été reconnue dans les instances mondiales d'élaboration des politiques. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a quant à lui joué un rôle-clé en la matière, en remettant en question le discours dominant selon lequel la seule solution à l'insécurité alimentaire consiste à recourir à la technologie pour produire plus d'aliments et à l'agroindustrie pour les transformer et les acheminer aux consommateurs. Depuis sa réforme, en 2009, le CSA a reconnu tant la capacité des petits producteurs et petites productrices à prendre en main leur propre développement que leurs rôles fondamentaux dans la concrétisation du droit à l'alimentation et la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Par le biais de ses processus de convergence des politiques, il a œuvré à soutenir les petits producteurs et les petites productrices dans ces rôles. Cette orientation politique est un résultat direct de la participation et des preuves apportées par les petits producteurs et petites productrices du monde entier aux processus politiques du CSA.

Cette année, le CSA place les petits producteurs et les petites productrices au premier plan, en réalisant un suivi de l'utilisation et de l'application de trois recommandations politiques émanant du Comité : Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (40e session du CSA, 2013), Mise en relation des petits exploitants avec les marchés (43e session du CSA, 2016) et Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage. (43e session du CSA, 2016) Le présent rapport est la contribution du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC) à ce processus. Reposant sur une approche fondée sur les droits humains et sur les échanges réalisés avec des acteurs du monde entier, il se base sur la réalité du terrain afin d'évaluer non seulement la manière dont les recommandations politiques ont été utilisées au niveau national, régional et mondial, mais aussi pour identifier en quoi réside leur potentiel et à quel niveau un travail supplémentaire est nécessaire.

Le rapport débute en soulignant les avancées accomplies dans l'utilisation et l'application des recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants. Ces recommandations ont aidé à façonner le contenu d'autres initiatives politiques et instruments juridiques des Nations Unies, y compris la Décennie de l'ONU sur l'agriculture familiale et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Par ailleurs, au sein du CSA, ces processus politiques ont contribué à définir une compréhension et un langage communs sur l'importance du respect, de la protection et de la concrétisation des droits des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les groupes de la société civile à travers le monde ont utilisé les recommandations dans leurs efforts de plaidoyer, par exemple pour agir en faveur de l'élaboration de politiques à l'appui de la production agricole familiale pour les marchés locaux en Afrique de l'Ouest et pour contester les régimes universels de règlementation en matière de sécurité sanitaire des aliments en Australie. Les gouvernements tels que celui du Portugal, qui a adopté les Statuts nationaux pour l'agriculture familiale en 2018, ont également utilisé les recommandations pour façonner leur législation nationale. D'une manière générale, bien que les recommandations politiques aient été adoptées à des rythmes douloureusement inadéquats, leur utilisation et leur application démontrent tant leur potentiel à détourner les politiques mondiales des solutions productivistes que leur importance au moment d'améliorer la capacité de petits producteurs à apporter des contributions essentielles à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'à la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Le rapport décrit ensuite les insuffisances propres aux recommandations du CSA sur les petits exploitants et à leur adoption. Il fait remarquer qu'il continue d'exister un profond manque de reconnaissance du rôle crucial que jouent les petits producteurs et les petites productrices au moment de nourrir la planète. Malgré quelques succès en matière d'adoption, très peu de gouvernements ont adopté les politiques du CSA, qui ne sont pas bien connues en dehors de Rome. Même lorsque des politiques ont été adoptées, des difficultés

persistent en raison des échecs à procéder à une pleine mise en œuvre, des niveaux élevés d'incohérence des politiques et du manque d'engagement à mener un suivi des politiques à travers des processus participatifs. Les financements et les soutiens apportés à l'agroécologie paysanne demeurent insuffisants. Au lieu de cela, les États acheminent les fonds publics en direction de la production à grande échelle, sans reconnaître l'importance de l'agroécologie dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, et dans l'appui à la production locale et au développement des communautés. Par ailleurs, les droits de participation des petits producteurs et des petites productrices continuent d'être violés. Par conséquent, ces derniers restent invisibles, et leurs droits ne sont ni reconnus ni concrétisés.

Le futur de nos systèmes alimentaires est plus que jamais en jeu. Selon des chiffres récents, les niveaux de la faim, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire sont à la hausse, entraînés par des niveaux d'inégalités non viables au sein des pays et entre ces derniers. Sur le terrain, les moyens d'existence des petits producteurs du monde, hommes et femmes, continuent d'être détruits et leur production à petite échelle est attaquée, jour après jour, dans tous les pays et sur tous les territoires. Il est temps de tirer la sonnette d'alarme, et d'utiliser et d'appliquer les résultats politiques qui ont été négociés et convenus au CSA afin de contester le discours dominant et d'orienter les politiques publiques axées sur les petits producteurs, à tous les niveaux.

Les petits producteurs et petites productrices peuvent alimenter la plupart de la population mondiale et la nourrissent bel et bien.

Les petits producteurs et petites productrices peuvent promouvoir et promeuvent des modèles de production durables et naturels, ancrés dans les structures sociales et les systèmes alimentaires territoriaux.

Le temps est venu de les défendre et d'accorder une plus grande importance à leurs voix dans la lutte contre la faim.

Recommandations

A) **Les États Membres**

• Devraient garantir que les orientations politiques du CSA soient abordées et utilisées dans les politiques, programmes et stratégies au niveau national, ainsi que dans les examens nationaux réalisés dans le cadre des ODD et dans le système des organes de traités relatifs aux droits humains.

• Devraient appliquer les recommandations du CSA afin de développer, de manière inclusive, des visions nationales pour le futur de la petite agriculture et les appliquer dans les budgets et programmes pertinents, en lien avec la formulation de plans d'action nationaux pour la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

• Devraient prendre des mesures, dans le cadre des conseils d'administration des organismes ayant leur siège à Rome, afin de prôner un soutien renforcé et cohérent des organismes ayant leur siège à Rome en faveur de l'utilisation et de l'application du CSA et de ses produits politiques, et d'inclure les résultats politiques du CSA aux discussions des conférences régionales de la FAO.

• Devraient renforcer la cohérence normative de leurs politiques nationales en garantissant une analyse et un suivi efficaces de leur impact sur les petits producteurs et petites productrices, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, à la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et à la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale, et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B) **Les organismes ayant leur siège à Rome**

• Devraient consacrer les ressources, l'expertise technique et la formation et l'orientation du personnel nécessaires pour veiller à ce que les recommandations politiques du CSA soient traduites dans leurs orientations politiques, l'appui aux États et leur travail programmatique aux niveaux régional et national, ainsi que dans leurs activités au niveau mondial.

C) **Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale :**

• Devrait prendre en compte, et continuer à développer, les normes établies dans les recommandations sur les petits exploitants dans les axes de travail et les résultats politiques actuels et futurs du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, l'agroécologie et les autres innovations, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'engagement des jeunes dans les systèmes alimentaires, la réduction des inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'analyse et l'évaluation des données.

• Devrait contribuer à la création d'un cadre cohérent au niveau mondial en appui aux petits producteurs et petites productrices d'aliments, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, à la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et à la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale, et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

• Devrait examiner l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les politiques internationales, régionales et nationales affectant la sécurité alimentaire et la nutrition et faire porter ses recommandations sur la manière dont ces impacts pourraient être abordés, y compris en révisant lesdits accords ;

• Devrait continuer à renforcer la fonction de suivi du CSA afin de garantir un espace dédié à la réflexion, à l'apprentissage des meilleures pratiques et à l'exposition des défis ; ceci suppose aussi d'améliorer la communication et la diffusion des résultats politiques en direction des États membres et des autres acteurs pertinents, comme les agences des Nations Unies et les organes régionaux.

• Devrait veiller à ce que ses futurs axes de travail abordent les diverses lacunes normatives mises au jour par la mise en œuvre des recommandations relatives aux petits exploitants, en prêtant une attention particulière à la nécessité d'établir des orientations politiques adéquates sur la résolution des tensions entre les différents systèmes de production ;

• Devrait prendre des mesures spécifiques pour répondre aux préoccupations croissantes relatives à la violence exercée contre les personnes défendant les droits humains, y compris les petits producteurs et petites productrices d'aliments.

Avant-propos

Ces dix dernières années, les petits producteurs et petites productrices d'aliments ont gagné en reconnaissance au sein du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA), en leur qualité de principaux acteurs contribuant à la sécurité alimentaire et à la nutrition mondiales et à la concrétisation du droit à l'alimentation. Ce changement de discours en faveur de la reconnaissance de la capacité des petits producteurs à prendre en main leur propre développement est le résultat d'un débat généré au CSA et des preuves présentées à travers la participation des petits producteurs et petites productrices du monde entier aux processus politiques du CSA.

Malgré cette avancée sur le discours, nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise peut-être pire que celle de 2009. Selon des chiffres récents[1], les niveaux de la faim, de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire sont à la hausse, entraînés par des niveaux d'inégalités non viables au sein des pays et entre ces derniers. Partout dans le monde, la gouvernance multilatérale, les obligations des États en matière de droits humains, et la primauté des rôles normatifs et règlementaires de la sphère publique sont attaqués. La nourriture et les terres font l'objet d'une mainmise croissante en faveur des intérêts du profit et de la spéculation, au lieu de répondre aux besoins des communautés, faisant payer le prix fort à la planète et à ses habitant-e-s. Tous les jours, partout dans le monde, les droits humains des petits producteurs et des petites productrices sont violés, et leurs moyens d'existence et leurs vies sont mis en danger ; ces pratiques sont en flagrante contradiction avec la vision promue par les recommandations politiques du CSA.

Le temps est venu de tirer la sonnette d'alarme et le CSA est l'endroit où le faire. Les petits producteurs et petites productrices promeuvent des modèles de production durables et naturels, ancrés dans les structures sociales et les systèmes alimentaires territoriaux. Les petits producteurs et petites productrices peuvent alimenter le monde. Il est temps de défendre et de privilégier les voix qui devraient se trouver à la tête le combat contre la faim.

Le présent rapport, élaboré par le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSC) pour les relations avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies (CSA), réalise un suivi de l'utilisation et de l'application de trois séries de recommandations politiques du CSA : Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition (40e session du CSA, 2013), Mise en relation des petits exploitants avec les marchés (43e session du CSA, 2016) et Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage. (43e session du CSA, 2016) S'appuyant sur une approche du suivi basée sur les droits humains, le présent rapport utilise la réalité du terrain comme base de son analyse. Son contenu se fonde sur les discussions et les échanges tenus dans les groupes de travail du MSC qui suivent les travaux du CSA sur le suivi et la négociation des politiques en cours d'examen (315 membres actifs), sur les contributions des membres du MSC à l'appel officiel lancé à travers le Forum FSN (Forum FSN) et sur le résultat d'un atelier dédié, organisé du 10 au 12 mai 2019.

La première partie du rapport retrace l'historique des recommandations politiques axées sur les petits exploitants au CSA, en mettant en exergue le discours émergent sur ces derniers. La deuxième partie relate la manière dont les recommandations politiques du CSA ont été diffusées et utilisées depuis leur adoption. La troisième partie aborde les difficultés rencontrées dans l'application des recommandations du CSA sur le terrain. Enfin, la quatrième partie suggère des pistes pour aller de l'avant, tandis que la cinquième partie tire des conclusions et présente des recommandations.

1. L'émergence d'un discours sur les petits exploitants au Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

La crise du prix des denrées alimentaires de 2007 et 2008 a révélé une série de réalités jusque-là négligées, notamment l'importance des petits producteurs et petites productrices d'aliments, ou « petits exploitant-e-s »

1 FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. 2019. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019. Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques. Rome, FAO. http://www.fao.org/3/ca5162fr/ca5162fr.pdf

selon la terminologie du CSA, dans le contexte des stratégies en matière de sécurité alimentaire. Lorsque la crise a éclaté, l'attention des acteurs dominants a tout d'abord été attirée par le grand nombre de petits producteurs et de petites productrices à l'échelle mondiale et leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Le CSA réformé a joué un rôle majeur au moment de dépasser cette perception limitée et de reconnaître l'importance de la contribution des petits producteurs et des petites productrices pour alimenter la planète.

En choisissant de réagir à la crise alimentaire en réformant le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, la communauté internationale a ainsi reconnu la nécessité de créer un espace dédié aux négociations intergouvernementales des réponses politiques devant être apportées aux causes profondes de la crise, au-delà des aspects purement techniques ou financiers. La nécessité d'inclure des acteurs autres que les gouvernements a été reconnue lors du processus de réforme, lequel a ouvert ses portes aux organisations représentant les petits producteurs d'aliments et d'autres groupes sociaux concernés. Comme résultat de la réforme, le CSA est un espace multilatéral unique où la prise de décisions par les gouvernements est garantie ; cependant, d'autres acteurs interviennent dans les négociations au même titre que les gouvernements et la priorité est donné à celles et ceux les plus affectés par les politiques en discussion. Ce modèle a permis de reconnaître progressivement que les petits producteurs ne sont pas des acteurs passifs ou vulnérables, mais des agents clés pour atteindre la sécurité alimentaire et la nutrition, et concrétiser le droit à l'alimentation, et que leur participation et les preuves qu'ils apportent sont indispensables pour des politiques efficaces.

Au fil des ans, le CSA a développé une série de processus de convergence des politiques visant à soutenir les petits exploitants, dont trois sont en cours d'examen lors de la 46e session du CSA. Lors de sa seconde session, en 2011, à l'occasion d'une table-ronde sur les politiques consacrée au thème « Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements agricoles favorables aux petits exploitants », la plénière du CSA a souligné le rôle important que jouent les petits exploitants dans la production agricole et l'investissement dans l'agriculture.[2] Elle a ensuite demandé au Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) de réaliser une « étude comparative des obstacles à l'investissement agricole des petits exploitants dans différents contextes, ainsi que des options de politique générale pour lever ces obstacles, et de prendre en compte, ce faisant, les travaux réalisés dans ce domaine par le FIDA et la FAO dans le contexte du Comité de l›agriculture, ainsi que les activités d'autres partenaires clés ».[3]

Le rapport du HLPE qui en a résulté, Paysans et entrepreneurs : Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire, a posé les bases d'une discussion approfondie sur les petits exploitants lors de la session du CSA de 2013. Selon les mots du président du Comité directeur du HLPE de l'époque, M. S. Swaminathan, d'Inde, « le rapport explore une nouvelle piste pour les petits exploitants » (HLPE 2013, p. 9, en gras dans l'original). Le rapport clarifie les caractéristiques de la petite agriculture, en la distinguant des grandes exploitations commerciales par le fait qu'elle est pratiquée par des familles utilisant essentiellement (ou uniquement) leur propre force de travail et tirant de celle-ci une part importante de ses revenus, en nature ou en espèces. Les petits exploitants recherchent une rémunération juste afin de garantir le bien-être de l'unité familiale, alors que les entreprises commerciales recherchent avant tout à générer des retours sur le capital investi. Le rapport conteste le « modèle » classique sur lequel sont calquées les transformations structurelles économiques et agricoles, selon lequel la part de l'agriculture dans le PIB et dans la répartition de la main-d'œuvre est voué à diminuer avec le temps et les petits exploitants forcés à « gagner en taille ou sortir du système ». Le rapport du HLPE remet en question l'universalité de cette option, notant que certains pays-clés, comme la Chine, choisissent de maintenir une part substantielle d'emplois dans l'agriculture et que les voies classiques qui sous-tendent le modèle technique et agronome sont désormais contestées[4]. Le sort de la petite agriculture, en d'autres termes, est le produit des décisions politiques, qu'elles soient explicites ou implicites, et non une fatalité. Le CSA a traduit cette prise de conscience en une recommandation invitant les gouvernements, en consultation avec les associations de petits exploitants et autres parties prenantes nationales, à développer des visions nationales du futur de la petite agriculture et les appliquer aux budgets et programmes pertinents.

2 37e session du CSA, Rapport final, 2011, paragraphes 25-26. http://www.fao.org/3/mc494f/mc494f.pdf
3 Ibid. para. 29 vii
4 Ibid.

Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire, 40e session du CSA (2013)<?>

- Réitère la conclusion selon laquelle les petits exploitants produisent la plupart des aliments consommés dans le monde et sont à l'origine de la majeure partie des investissements réalisés dans l'agriculture.
- Souligne l'importance de la reconnaissance juridique et du respect des droits des petits exploitants, ainsi que du renforcement de leurs organisations.
- Soutient la promotion de leur faculté à avoir accès, produire, échanger, vendre et utiliser les semences dont ils ont besoin ; et appuie la conservation et l'amélioration de la biodiversité agricole, notamment au moyen d'approches agroécologiques.
- Réitère la nécessité de garantir la sécurité de l'accès à la terre et la sécurité des régimes fonciers, conformément aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- Fait de l'investissement public et des financements en faveur des investissements propres aux petits exploitants, reconnus pour prendre diverses formes et pour ne pas être uniquement monétaires, une priorité.
- Appelle au renforcement de la recherche participative, en conjuguant le savoir traditionnel et les résultats de la recherche scientifique.
- Reconnaît que les réalités des petits exploitants par rapport aux réglementations sanitaires et phytosanitaires doivent être prises en compte.
- Favorise le développement de marchés « rémunérateurs pour les petits agriculteurs et les économies rurales », ainsi que l'accès à ces derniers ; reconnaît l'importance des échanges non monétaires et des systèmes alimentaires locaux.
- Encourage les parties prenantes à faire part de l'expérience qu'elles auront tirée de l'application des recommandations à l'occasion d'un Forum de haut niveau sur le thème du lien entre les petits exploitants agricoles et les marchés, prévu pour 2015.

En raison de leur exhaustivité et de leur cohérence, le rapport du HLPE et les recommandations politiques du CSA de 2013 ont posé les bases d'un examen approfondi des questions relatives aux petits exploitants, aussi bien au CSA que dans les autres instances normatives mondiales.

Le Forum de haut niveau organisé en 2015 sur l'établissement de liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés[5] a suscité l'un des débats les plus créatifs que le CSA ait jamais accueilli, en grand partie en raison des expériences concrètes et des preuves mobilisées par les organisations de petits producteurs et petites productrices du monde entier.[6] Les recommandations politiques résultantes, adoptées par le CSA en 2016, contestent les idées reçues et les paradigmes dominants concernant les petits exploitants et les marchés en reconnaissant que la plupart des aliments consommés dans le monde parviennent aux consommateurs non pas à travers les chaînes de valeur formelles, mais par le biais d'une multitude des marchés territoriaux ancrés dans les systèmes alimentaires locaux, nationaux et régionaux. Ces marchés sont inclusifs, et offrent davantage d'opportunités aux femmes et aux jeunes. Ils réalisent de multiples fonctions, non seulement économiques, mais aussi sociales et culturelles. Ils sont les plus rémunérateurs pour les petits exploitants, car ils leur donnent plus de contrôle sur les conditions d'accès et les prix. Ils constituent une source importante d'aliments frais à des prix abordables, contribuant ainsi à des régimes sains. Fait important, ils permettent de retenir et de redistribuer la valeur au sein des économies territoriales et contribuent ainsi à la structuration de l'économie des territoires (y compris dans les pays du Nord). Cependant, le texte adopté note que « Malgré leur importance, nous en savons relativement peu sur ces marchés, du fait qu'ils sont souvent négligés dans les systèmes de collecte de données, de sorte que les politiques publiques ne peuvent pas être décidées sur la base de données complètes[7].

Les recommandations soulignent la nécessité d'un soutien en faveur des marchés territoriaux à travers des po-

5 Toutes les informations, documents de contexte et documents finaux sont disponibles ici : http://www.fao.org/cfs/home/activities/smallholders/hlfsmall/en/

6 MSC, 2016, Smallholder and markets: a bibliography. http://www.csm4cfs.org/fr/working-groups/connecting-smallholders-to-markets/

7 CFS 2016/43/5, Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés, Recommandations, para. 4. http://www.fao.org/3/a-mr177f.pdf

litiques publiques. Une référence spécifique est faite à l'importance de recueillir des données sur ces marchés, aux programmes d'achats institutionnels favorables et à la nécessité de développer des règles de sécurité sanitaire des aliments adaptées aux conditions de l'agriculture familiale et de la commercialisation sur les marchés territoriaux. En résumé, les marchés devraient être cohérents avec la nature multipartite et multidimensionnelle de la petite agriculture. L'unité familiale doit fonctionner comme un tout, d'un point de vue économique et social, et non comme un groupe d'entrepreneurs individuels engagés dans différentes chaînes de valeur de manière indépendante. Pour cela, la formation des prix doit couvrir les coûts de production et garantir des revenus adéquats aux producteurs et aux exploitations familiales. L'ancrage social et territorial et les avantages que présentent ces marchés doivent être reconnus et valorisés, et la valeur ajoutée devrait être conservée dans les territoires ruraux et redistribuée afin de revitaliser les économies rurales. Ceci implique de repenser les politiques de développement rural ainsi que les relations entre zones urbaines et rurales.

La dernière série de recommandations politiques soumises à examen, Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris le rôle de l'élevage[8], amplifie le discours émergent sur les petits exploitants en tenant compte de celles et ceux qui élèvent du bétail, un segment souvent négligé du secteur des petits exploitants. Bien qu'elles présentent d'importantes insuffisances au moment d'aborder les implications multidimensionnelles des systèmes d'élevage industriels à grande échelle, les recommandations reconnaissent la contribution que réalise le pastoralisme aux écosystèmes durables et à la sécurité alimentaire et à la nutrition, en exhortant les gouvernements à reconnaître, protéger et soutenir les systèmes pastoraux et à permettre la mobilité des pastoralistes, ce qui remet en cause des décennies de « sagesse du développement » dominante, qui a puni la « destructivité » du mode de vie errant des pastoralistes et tenté de les sédentariser. Par ailleurs, ces recommandations signifient également d'importantes avancées dans la réaffirmation de la nécessité de respecter, protéger et concrétiser les droits des femmes et la garantie de salaires minimum vitaux et de conditions de travail décentes aux travailleur/-euses.

En résumé, en 10 ans d'existence, le CSA réformé est passé de considérer les petits exploitants comme des vestiges fragiles du sous-développement à les reconnaître au titre des rôles-clés qu'ils jouent dans la sécurité alimentaire et la nutrition et en leur qualité de défenseurs de l'environnement et du droit à l'alimentation pour toutes et tous. Des politiques publiques, des règlementations, des infrastructures et des investissements spécifiques axés sur les petits exploitants sont nécessaires pour les soutenir et pour soutenir les systèmes alimentaires au sein desquels ils opèrent. Ces instruments doivent être différents de ceux qui soutiennent l'agroindustrie et les filières industrielles. Un changement systémique dans la manière dont nous abordons les systèmes alimentaires est nécessaire ; un simple bricolage avec les pièces du puzzle ne suffit pas[9].

2. L'utilisation et l'application des recommandations du CSA sur les petits exploitants

L'appel à contributions sur l'expérience acquise lancé à travers le Forum FSN a suscité un nombre important de réponses. Ces réponses, ainsi que les discussions menées au sein du MSC, ont confirmé à nouveau le truisme selon lequel lorsque le CSA élabore des résultats politiques favorables à la grande majorité des personnes produisant des aliments dans le monde, la société civile est en première ligne pour les utiliser sur le terrain[10]. Si les expériences en matière d'utilisation et d'application des recommandations communiquées jusqu'à présent sont cruellement insuffisantes au vu de ce qui est nécessaire, elles démontrent de manière indiscutable le potentiel de ces résultats politiques à contribuer à réaliser les objectifs du CSA en améliorant la

8 43e session du CSA, Rapport final, 2016. . http://www.fao.org/3/a-ms023f.pdf

9 Ce rapport met l'accent sur les trois séries de recommandations examinées par le CSA en 2019. Une référence pourrait être faite, cependant, aux autres résultats ayant émané du CSA ces dix dernières années, qui ont contribué à l'émergence d'un paradigme sur les petits exploitants, tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (les Directives sur le foncier) et les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (les Directives PAD).

10 Dans ce contexte, il peut être noté que la série de recommandations faisant l'objet d'une utilisation et d'une application moindres d'après les réponses apportées (celles concernant l'agriculture durable et le rôle de l'élevage) ont été jugées les moins satisfaisantes par le MSC en raison de l'attention insuffisante qu'elles portent aux impacts environnementaux et sociaux différenciés des systèmes de production mixtes à petite échelle et de l'élevage industriel intensif.

capacité des petits exploitants à apporter leurs propres contributions fondamentales à la sécurité alimentaire et à la nutrition et au droit à l'alimentation.

Niveau mondial

L'un des impacts les plus forts et les plus immédiats des recommandations du CSA sur les petits exploitants a été l'élaboration d'initiatives politiques et d'instruments juridiques dans d'autres instances des Nations Unies. Ceci est extrêmement important, du fait que la cohérence entre les résultats des processus politiques de Rome, Genève, Montréal et New York s'en trouve renforcée.

Le Plan d'action global de la Décennie de l'ONU pour l'agriculture familiale (DNUAF)[11], adopté par les gouvernements et les organisations de producteurs d'aliments lors du lancement de la Décennie, le 29 mai 2019, illustre particulièrement bien la manière dont les résultats du CSA influencent les cadres politiques au niveau mondial. Conformément au mandat de l'Assemblée générale de l'ONU, la DNUAF permet définir des politiques appropriées à l'appui de l'agriculture familiale et spécifiquement des petits producteurs et petites productrices d'aliments, et de renforcer celles déjà existantes. Le Plan, adopté par les gouvernements et les organisations de producteurs d'aliments, détaille les étapes pour mettre en œuvre la DNUAF de manière constructive. Les recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants ont joué un rôle fondamental dans l'élaboration du Plan, en apportant des preuves du rôle central que jouent les petits exploitants dans le contexte de l'agriculture familiale et dans l'identification des importantes implications en termes de politiques. L'introduction et les 7 piliers mentionnés dans le texte du Plan font référence à l'ensemble des 3 séries de recommandations politiques en cours d'examen, soulignant l'efficacité de ces résultats au contenu spécifique au moment d'influer sur le cadre des politiques de sécurité alimentaire au niveau mondial.

Un autre instrument mondial important influencé par les recommandations du CSA sur les petits exploitants est la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales[12], négociée au Comité des droits de l'homme des Nations Unies et approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU le 17 décembre 2018. Elle est le fruit de 18 années de travaux au sein du mouvement paysan, de 8 ans de travaux au Conseil des droits de l'homme de l'ONU et de 5 ans de négociations dans le cadre d'un Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée. Le succès de ce processus de négociation et des orientations qu'il fournit est en partie dû aux discussions et aux résultats politiques du CSA sur les mesures ciblant les petits exploitants et les communautés rurales. Ces recommandations politiques ont été considérées comme une base de principes convenus à partir desquels les négociations pourraient progresser. La Déclaration, reposant sur les résultats politiques du CSA, reconnaît et consacre dans le droit international de nouveaux droits humains liés au travail décent et aux moyens d'existence, à l'accès aux ressources naturelles, aux droits des femmes, ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement, entre autres.

Les organisations de la société civile membres du Comité de pilotage du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, créé comme une réponse de la communauté internationale à la crise du prix des denrées alimentaires de 2007-2008, ont également souligné des efforts pour que les orientations politiques du CSA s'appliquent aux programmes d'investissement financés par le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Ces orientations ont particulièrement influencé les « programmes du chaînon manquant » ciblant spécifiquement les initiatives proposées par les organisations de petits exploitants elles-mêmes.

Nous aborderons à nouveau ces instruments mondiaux à la section 4, lorsque nous nous pencherons sur les potentielles utilisations des recommandations du CSA en lien avec les autres processus politiques du CSA et vis-à-vis de l'extérieur, au cours de la période à venir.

11 Le Plan d'action de la DNUAF est disponible ici : http://www.fao.org/3/ca4672fr/ca4672fr.pdf

12 Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, A/C.3/73/L.30, 2018. https://undocs.org/en/A/C.3/73/L.30

Niveau régional, national et local

Les membres du MSC ont signalé plusieurs cas où il s'est déjà avéré possible d'utiliser avec succès les recommandations du CSA sur les petits exploitants dans les processus politiques en cours aux niveaux régional et national. En Afrique de l'Ouest, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a utilisé l'ensemble des trois séries de recommandations dans ses relations avec la CEDEAO et dans les négociations entre ses plates-formes nationales et les membres de la CEDEAO[13]. Le ROPPA a indiqué que les organisations de producteurs ont pu utiliser les recommandations du CSA pour influer sur les politiques agricoles de « deuxième génération » formulées en Afrique de l'Ouest, avec des résultats positifs. « Par exemple, les mécanismes de financement au Bénin, Togo et Burkina Faso ont connu des améliorations significatives » en matière de réponse aux besoins des petits producteurs. Au Sénégal, une bataille a été engagée avec succès afin de renforcer la protection du marché du riz, dans le but de veiller à ce que le riz produit localement soit vendu avant que du riz ne soit importé d'autres régions du monde. Au niveau régional, « le fonds de développement agricole a été réorienté vers la promotion de l'agriculture familiale au lieu des systèmes de production hautement intensifs ».

La Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) a fourni un autre exemple d'impact à l'échelle nationale. Le Mécanisme de la société civile et la Plate-forme paysanne de la CPLP signalent avoir utilisé les résultats politiques du CSA sur les petits exploitants pour apporter leur contribution au processus de formulation des Directives communes en faveur de l'agriculture familiale des États membres de la CPLP, approuvées en 2017[14]. Au niveau national, au Portugal, les Statuts nationaux pour l'agriculture familiale, approuvés en 2018, ont aussi inclus des références aux recommandations politiques du CSA sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés. Au Pérou, des impacts ont été obtenus sur la Loi de promotion et de développement de l'agriculture familiale et certaines composantes de la politique agricole nationale[15]. En Italie, les recommandations ont participé à la prise en compte d'un nouveau cadre juridique spécifique national reconnaissant et apportant un soutien renforcé aux petits producteurs et petites productrices d'aliments[16].

Plusieurs membres du MSC ont signalé des impacts politiques au niveau local, où les autorités décentralisées sont plus proches de la réalité du terrain et peuvent être plus facilement influencées par les mouvements citoyens et leurs revendications. Le CICODEV, dans la région de Rufisque, au Sénégal, a par exemple utilisé les recommandations du CSA sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés pour étayer sa collaboration avec le Conseil départemental de Rufisque, dans le cadre d'un programme promouvant un système alimentaire durable pour combattre la malnutrition. Des objectifs spécifiques ont inclus la signature d'un contrat entre les organisations de petits producteurs et les responsables du programme d'alimentation scolaire, afin de donner la priorité aux produits locaux. L'Alliance australienne pour la souveraineté alimentaire (AFSA) a pu quant à elle utiliser les recommandations afin de faire campagne en faveur d'une loi sur la sécurité sanitaire des aliments et d'une loi en matière d'utilisation des terres dans l'État du Victoria, dans le Sud-Est de l'Australie, dans le but d'aider les petits éleveurs en améliorant les infrastructures et l'accès aux marchés. Le gouvernement du Victoria a « simplifié les règlementations et les a adaptées aux petits producteurs extensifs de porcins et de volaille, éliminant la bureaucratie inutile et les restrictions sur les petits producteurs, qui avaient été classifiés de manière erronée comme des éleveurs intensifs. Par ailleurs, la création d'un programme de financement de l'agriculture artisanale au niveau de l'État permet aux petits producteurs d'accéder à des financements en faveur du développement des infrastructures[17].

Au-delà des impacts sur les législations

Les membres du MSC ont noté qu'il est trompeur de considérer la transposition dans les législations régionales, nationales ou locales comme le seul moyen d'utiliser et d'appliquer les résultats politiques mondiaux.

13 Voir la réponse du ROPPA à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.
14 Voir la réponse conjointe MCSC-CONSAN-CPLP à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.
15 Voir la réponse de Terra Nuova à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.
16 Voir la réponse d'ARI à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.
17 Voir la réponse de l'AFSA à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.

Le changement politique est un processus dans la durée, qui débute par la sensibilisation et le plaidoyer. Comme noté dans l'évaluation externe du CSA, les OSC qui travaillent sur le terrain sont souvent mieux informées des résultats politiques du CSA que les gouvernements. De nombreuses OSC organisent des activités pour « ramener les résultats de Rome à la maison », comme les formations, le suivi, la production d'outils d'information, en utilisant les produits comme une opportunité d'établir des programmes communs avec d'autres et de s'entretenir avec les institutions, promouvoir les coalitions régionales pour faire pression en faveur de l'application, expliquer aux gouvernements quel avantage ils peuvent retirer du résultat, et tisser le lien avec les processus nationaux et régionaux clés.

La campagne « Mon lait est local » est un exemple de plaidoyer efficace utilisant les trois séries de recommandations en cours d'examen. Dans le cadre de cette campagne, des OSC belges collaborent avec des petits producteurs laitiers d'Afrique de l'Ouest afin d'attirer l'attention sur les intérêts divergents des investissements étrangers visant à s'emparer des parts de marché locales à travers la vente de poudres de lait écrémé européennes bon marché ré-engraissées à l'huile de palme, d'une part, et les investissements des et pour les acteurs locaux africains du secteur laitier, qui répondent à des objectifs sociaux, environnementaux et économiques plus larges, de l'autre[18].

Les résultats politiques du CSA peuvent aussi promouvoir des avantages au-delà de la législation. Pratiquement toutes les OSC ayant répondu à l'appel du Forum FSN et/ou ayant participé à l'atelier du MSC ont indiqué utiliser les recommandations politiques comme un outil pour stimuler la réflexion, au sein du mouvement des petits producteurs et petites productrices, sur les questions leur paraissant importantes. Le ROPPA, par exemple, a organisé une session de son Université paysanne sur les marchés territoriaux. Il a partagé les recommandations avec d'autres réseaux de petits producteurs et réseaux de la société civile dans la région, et les a intégrées à son plan stratégique quinquennal. La visibilité gagnée par les petits producteurs et la reconnaissance des caractéristiques qui les distinguent des agriculteurs commerciaux sont des avantages signalés par les OSC de toutes les régions.

Les thèses de la diversité

« Nous avons pu introduire une thèse de la diversité. La mise à l'échelle des coopératives pour atteindre le marché international n'est pas le seul moyen. Nous avons influencé les agriculteurs qui souhaitaient se détourner de la production de matières premières en leur donnant accès aux connaissances relatives aux alternatives en matière de production et de marchés »

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Les universitaires ayant répondu à l'appel du Forum FSN ont déclaré que les recommandations du CSA avaient contribué à permettre une meilleure compréhension de la situation dans les zones rurales[19]. De manière plus directe et poignante, les mouvements de petits producteurs ont salué la manière selon laquelle les résultats du CSA ont réitéré d'importants aspects de leur réalité.

De quels marchés parlons-nous ?

« Ces recommandations nous ont rendu nos marchés. On tend à diaboliser le « marché mondial » car il détruit nos moyens d'existence. Mais nos marchés ne nous divisent pas, ils nous relient ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Un impact extrêmement important des recommandations du CSA en cours d'examen a été l'impulsion qu'elles ont donné au recueil de données sur la petite agriculture, reconnue comme une dimension fondamentale et longtemps ignorée de la lutte contre la faim et la malnutrition. Dans ce contexte, le programme lancé par la FAO en collaboration avec les organisations de petits producteurs pour développer une méthodologie participative afin de recueillir des données sur les marchés territoriaux est exemplaire[20].

18 Voir la réponse d'OXFAM à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.
19 Voir les contributions de Wegerif, McMichael et Schneider à l'appel du Forum FSN.
20 Voir la réponse de la FAO et du ROPPA à l'appel à contributions lancé sur le Forum FSN.

Enfin, la manière selon laquelle le CSA et le MSC travaillent et collaborent à l'échelle internationale est aussi un « produit » du CSA qui peut porter ses fruits en promouvant ou renforçant les plates-formes multipartites régionales, nationales et locales incarnant les principes des droits humains et garantissant que les voies des groupes les plus affectés fassent l'objet d'une attention particulière.

3. Les problèmes sur le terrain

Des avancées ont été réalisées dans l'application des recommandations du CSA et dans la sensibilisation aux avantages de la petite agriculture. Cependant, dans la réalité, sur le terrain, les moyens d'existence des petits producteurs du monde, hommes et femmes, continuent d'être détruits [21] et leur production à petite échelle est attaquée, dans tous les pays et sur tous les territoires, jour après jour.

La violence est inacceptable

« Un trop grand nombre de petits producteurs et de petites productrices est confronté à une menace imminente de violence, de persécution et de criminalisation. Les membres du CSA et les organismes ayant leur siège à Rome doivent faire de ces problèmes d'insécurité et de risque physique une priorité ».

Contribution de Focus on the Global South à l'appel lancé sur le Forum FSN

Un profond manque de reconnaissance du rôle crucial que jouent les petits producteurs et les petites productrices au moment de nourrir la planète persiste. Très peu de gouvernements ont adopté les politiques du CSA, qui ne sont pas bien connues à l'échelon national. C'est un problème pour les produits politiques du CSA d'une manière générale, mais, dans le cas de ces recommandations, cela signifie que les petits producteurs demeurent invisibles et leurs droits non reconnus.

Les recommandations du CSA et les pays du Nord

« Qui utilisent les résultats du CSA en Europe ? Pas l'UE ! En dépit de la mentalité consistant à penser que ces recommandations ne sont pas applicables au monde « développé », les éléments factuels montrent bel et bien que les acquisitions de terres à grande échelle constituent aussi un grand problème en Europe et que les règlementations sur des questions telles que la sécurité sanitaire des aliments et les achats institutionnels pénalisent les petits producteurs ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Même lorsque des politiques ont été adoptées, des difficultés demeurent en raison des défaillances en matière de mise en œuvre. La reconnaissance des droits et l'adoption des politiques ne sont pas la même chose que la concrétisation des droits et la mise en œuvre des politiques. Partout dans le monde, l'adoption des politiques et des cadres juridiques continue de n'engendrer aucun changement véritable et significatif sur le terrain. Ces changements sont aussi entravés par un manque d'engagement à réaliser un suivi des politiques à travers des processus participatifs, pour garantir que les politiques ciblant les petits producteurs d'aliments soient mises en œuvre avec succès.

L'incohérence des politiques menace souvent d'entraver le chemin vers la réalisation de progrès dans l'appui aux petits producteurs. Cette incohérence survient en l'absence d'alignement des politiques à différents niveaux, ou lorsque des politiques utiles sont amoindries par d'autres. Les groupes de la société civile signalent que les obligations juridiques des États aux niveaux international, national et local entrent souvent en conflit. Dans certains cas, bien qu'un État ait pu signer et ratifier des normes et des accords internationaux bénéficiant aux personnes pratiquant la production d'aliments à petite échelle, ces normes ne sont pas adoptées dans les lois et les politiques nationales, alors que des politiques conflictuelles ou moins progressistes demeurent en place. Dans d'autres cas, en revanche, les engagements nationaux en faveur du soutien à la production à petite échelle sont amoindris par des accords internationaux limitant la capacité à promulguer des

21 De Schutter, Olivier, "Responsibly Destroying the World's Peasantry", The Project Syndicate, 4 juin 2010. www.project-syndicate.org

lois et des politiques locales qui pourraient s'avérer préférables pour les petits producteurs. Par exemple, de nombreux groupes de la société civile indiquent que des mesures positives prises au niveau national à l'appui de la production à petite échelle ont été contrecarrées par des accords internationaux, tels que ceux passés sous les auspices de l'OMC et les accords de commerce bilatéraux. Ces accords promeuvent la libéralisation des marchés et mettent l'accent sur la production tournée vers l'export, au détriment du soutien à la consommation et aux marchés locaux et territoriaux. Les organisations de la société civile mentionnent souvent des difficultés au moment de recourir aux achats institutionnels comme outil pour soutenir les producteurs locaux et à petite échelle, pointant du doigt les engagements de leurs pays en matière de commerce international.

La cohérence des politiques

« Les recommandations politiques ne doivent pas être connues d'une seule agence gouvernementale (comme le ministère de l'Agriculture), mais de tous les secteurs et toutes les agences (dans les domaines du commerce, de la finance, de la santé, de la justice et de la concurrence, par exemple). Elles exigent une approche holistique et transectorielle de la concrétisation du droit à l'alimentation. Et cette cohérence des politiques est actuellement largement insuffisante ».

Contribution d'OXFAM à l'appel lancé sur le Forum FSN

L'incohérence des politiques est également présente au niveau national entre les différents instruments politiques et juridiques et entre les gouvernements locaux et nationaux. Plusieurs organisations de la société civile signalent des cas de politiques nationales soutenant la production à petite échelle ayant été amoindries par des politiques nationales promouvant l'agriculture et l'élevage industriels ou soutenant les grands supermarchés, au détriment des marchés territoriaux.

Des fonds publics pour l'intérêt public ou pour les intérêts privés ?

« En Europe de l'Est, les banques publiques mises en place pour libéraliser les marchés de l'ancien bloc soviétique acheminent des fonds publics destinés à la sécurité alimentaire au 1 % du secteur privé agricole engagé dans l'exportation de matières premières, mettant en péril la production et les marchés locaux. Nos marchés apportent des aliments nutritifs aux villes, et renforcent les économies locales. Nous voulons qu'ils soient reconnus comme des services publics ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Un point essentiel est que les droits des petits producteurs et des petites productrices continuent d'être violés, partout dans le monde. Les droits des petits producteurs sur les ressources nécessaires à la production (terres, semences, eau et biodiversité) ne sont pas protégés. Les acquisitions de terres à grande échelle et l'échec à reconnaître et appliquer les droits fonciers continuent d'engendrer la perte d'accès des petits producteurs sur leurs terres. Les droits des femmes continuent d'être violés au quotidien. Les crises prolongées continuent d'avoir un impact sur les petits producteurs dans tous les aspects de la production, entravant leur capacité à produire des aliments pour leurs familles et leurs communautés.

La privatisation des communs

« Nos économies sociales assurent la subsistance de nombreuses communautés. Si vous limitez ces espaces, vous contribuez à la pauvreté. Nos terres font partie des communs. Elles sont privatisées pour l'agriculture industrielle, qui les exploite, tandis que l'usage pastoral que nous faisons des terres promeut la biodiversité et la régénération ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Les financements et les soutiens apportés à l'agroécologie paysanne demeurent insuffisants. Au lieu de cela, les États acheminent les fonds publics en direction de la production à grande échelle, sans reconnaître le rôle important que joue l'agroécologie dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier, et dans l'appui à la production locale et au développement des communautés. Les chocs liés au climat et les

conditions météorologiques changeantes menacent de plus en plus la production et les moyens d'existence des petits producteurs.

De nombreux petits producteurs ou une poignée de géants ?

« Le système laitier indien se base sur des millions de petits producteurs, y compris des sans-terres, qui dépendent en grande partie des ventes de lait. Il s'agit d'un système décentralisé, basé sur des producteurs et des coopératives implantés à l'échelle locale. Mais depuis que le secteur laitier industriel privé a fait son entrée, avec l'aide des accords de commerce, il risque d'évincer les petits producteurs ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Les besoins des personnes engagées dans l'élevage artisanal continuent d'être ignorés par les instruments politiques de niveau national. Les pastoralistes reçoivent rarement le soutien des politiques publiques, et les lois d'immigration pénalisent le pâturage transfrontalier. Les travailleur/-euses de l'agriculture et de l'élevage sont rendues invisibles par les instruments politiques et juridiques nationaux qui les excluent, tandis que la priorité donnée à leur santé et leur sécurité demeure insuffisante. Les instruments règlementaires universels rendent l'élevage artisanal de plus en plus difficile pour les petits producteurs et les petites productrices qui ne peuvent pas respecter les exigences en matière d'hygiène et de sécurité adaptées à la production à grande échelle. Les éleveurs du Pacifique et d'ailleurs mentionnent des difficultés croissantes pour trouver des abattoirs accessibles pour abattre leurs animaux, tandis que les éleveurs d'Europe font remarquer que l'essor des grands supermarchés entrave les possibilités de vendre directement les produits issus des modèles de production à petite échelle.

De la poudre jetée aux yeux des consommateurs

« Les supermarchés introduisent des rayons estampillés 'produits locaux' pour faire croire aux consommateurs qu'ils soutiennent les producteurs locaux. Mais nous nous sommes rapidement rendus compte que les conditions qu'ils proposent nous sont impossibles à respecter. Les produits sont vendus plus cher que sur nos marchés, donnant une fausse impression aux consommateurs ; nos spécificités et notre visibilité sont ignorées ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Les droits de participation des petits producteurs à l'élaboration des politiques continuent d'être incertains. Les politiques sont formulées sans la participation des communautés affectées et n'intègrent donc pas leurs préoccupations. Les plates-formes multipartites, aujourd'hui en plein essor, ne distinguent pas les divers participants aux intérêts et pouvoirs différents, et ne donnent pas la priorité aux petits producteurs en leur qualité de détenteurs de droits habilités à participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques qui les concernent. Le secteur privé bénéficie en effet souvent de davantage d'espace pour influer sur l'élaboration des politiques.

Quel secteur privé ?

« Nous ne combattons pas le secteur privé mais le secteur des grandes entreprises. Les petites entreprises sont tout autant détruites que les petits exploitants. Nous devons tisser des liens de collaboration ».

Témoignage recueilli lors d'un atelier du MSC

Les pistes suggérées pour aller de l'avant

La réflexion de la société civile sur ces recommandations et ses expériences au moment de les utiliser ont permis de dégager des suggestions concernant la manière dont il serait possible de traiter les obstacles à l'application des orientations politiques du CSA sur le terrain. Certaines d'entre elles sont applicables aux produits du CSA d'une manière générale.

Lever les freins à l'utilisation et à l'application des recommandations du CSA

Respecter le processus de convergence des politiques participatif et inclusif du CSA

L'expérience en lien avec ces trois séries de recommandations axées sur les petits exploitants réitère l'enseignement évident selon lequel la qualité du processus de négociation au CSA affecte la qualité du résultat, lequel influe à son tour sur l'appropriation des recommandations par les membres et les participants du CSA et leur motivation à les appliquer. Le processus sur l' « élevage » a rencontré quelques difficultés en raison de son incapacité à confronter réellement l'agriculture industrielle, et des besoins conflictuels et de la diversité des enjeux ayant émergé au moment de réunir l'élevage et l'agriculture durable dans une seule et même discussion. Ceci contraste avec l'expérience ayant caractérisé les deux autres séries de recommandations, dans le cadre desquelles les acteurs ont apporté leurs éléments factuels au processus de négociation, et un espace politique a été fourni en amont de la plénière du CSA, à travers des réunions du groupe de travail à composition non limitée ou des réunions ouvertes convoquées par le facilitateur pour des discussions exhaustives. Il est fondamental de cadrer les questions de manière adéquate et de veiller à ce que suffisamment de temps soit prévu pour un processus politique et une négociation véritables.

Combler le fossé entre Rome et les capitales

Les résultats politiques du CSA s'adressent principalement aux États membres. Les États sont les principaux responsables d'appliquer dans leurs cadres, leurs politiques et leurs législations au niveau régional et national les recommandations qu'ils ont adoptées à l'échelle mondiale. Ils sont tenus de rendre des comptes au titre des impacts de leurs actions ou de leurs omissions. Les membres du MSC souhaitent aider les gouvernements à combler le fossé entre l'échelon mondial et l'échelon national, et s'y engagent ; pour cela, ils aideront à sensibiliser les acteurs gouvernementaux, aux niveaux local et national, à l'importance des axes de travail du CSA bien avant que les résultats ne soient atteints ; ils aideront à établir ou à renforcer les organes multiacteurs régionaux et nationaux reflétant les principes du CSA ; ils cibleront leur action sur les parlementaires et les autorités locales ; ils encourageront les organes intergouvernementaux à intégrer les résultats du CSA à leurs priorités et, d'une manière générale, contribueront à une communication plus fluide et plus permanente entre les institutions et les processus régionaux/nationaux.

Le caractère fondamental des organismes ayant leur siège à Rome

L'importance du rôle des organismes ayant leur siège à Rome (OSR) dans la promotion de l'utilisation et de l'application des résultats du CSA ne saurait être exagérée. Chaque fois qu'ils ont activement joué ce rôle, comme dans l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (les Directives sur le foncier) ou le recueil de données sur les marchés territoriaux, les résultats ont engendré des changements concrets dans les politiques au niveau national et régional[22]. Cependant, un fossé persiste entre les politiques négociées au CSA avec l'aide des OSR et leur pleine inclusion aux programmes de travail des OSR. Les OSC suggèrent d'améliorer les liens entre les sièges des OSR et les bureaux régionaux/nationaux en évaluant comment les OSR appliquent les recommandations du CSA dans leurs propres programmes, et en créant des espaces de formation entre les bureaux régionaux, les gouvernements et les OSC autour des produits du CSA. À une époque où la voie de la société civile est menacée partout dans le monde, les OSR ont un rôle fondamental à jouer pour garder les espaces de dialogue ouverts aux niveaux régional et national.

22 Voir le rapport du MSC sur le suivi de l'utilisation et de l'application des Directives sur le foncier de 2016 : http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/09/CSM-Monitoring-Report-VGGT-final_FR.pdfhttp://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2016/09/CSM-Monitoring-Report-VGGT-final_FR.pdf

« Les OSR peuvent jouer des rôles importants pour aider les gouvernements à mettre en œuvre ces recommandations ». Les mécanismes gouvernementaux tendent à être surchargés de travail et à être basés sur des concepts pouvant être obsolètes dans le contexte actuel. Les OSR bénéficient de la crédibilité et de l'acceptation des gouvernements pour introduire de nouvelles manières de penser du côté du CSA, des organisations de petits producteurs, des universitaires et des OSC. Pour cela, ils doivent éduquer leurs propres fonctionnaires dans les bureaux régionaux et nationaux sur l'importance de ces recommandations, des processus du CSA en lien avec ces dernières et des modalités de leur promotion auprès des gouvernements hôtes. Bien que ces agences aient beaucoup d'opportunités de promouvoir ces recommandations, elles tendent à faire porter leur action sur les propositions politiques qui bénéficient aux grandes entreprises de l'agroindustrie et aux producteurs d'aliments à grande échelle, au lieu des petits ».

Contribution de Focus on the Global South à l'appel lancé sur le Forum FSN

La diffusion et la construction de ponts

Pour que les résultats politiques du CSA soient appliqués, ils doivent être diffusés et rendus compréhensibles pour les communautés qu'ils entendent servir. Lorsque ceci est garanti, comme avec le Manuel populaire sur les Directives sur le foncier ou le Guide analytique sur l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés, l'impact est significatif. Il est nécessaire de redoubler d'efforts en ce qui concerne les vidéos et les outils éducatifs de base qui émanent des expériences vécues par les communautés et indiquent sous quelles formes les résultats politiques du CSA peuvent soutenir les efforts pour défendre leurs droits et leurs moyens d'existence. Les échanges doivent être encouragés entre les différents segments des populations affectées, tels que les travailleurs/petits producteurs ou les consommateurs/producteurs, afin de faciliter un plus grand dialogue et de renforcer la construction d'alliances.

Tisser des liens entre les recommandations politiques du CSA sur les petits exploitants et d'autres processus politiques

Au sein du CSA

Les résultats politiques du CSA constituent un vaste ensemble collectif d'engagements institutionnels. Considérées conjointement, ils représentent de solides orientations globales permettant aux États membres d'aborder les questions de sécurité alimentaire et de nutrition. Afin de garantir la continuité et la cohérence des résultats politiques, la fonction de suivi de la manière dont les résultats politiques sont utilisés et l'examen de leur utilisation potentielle sont essentiels, tant en termes de réflexion institutionnelle que d'assistance aux processus politiques émergents au sein du CSA. L'introduction d'un objectif en termes d'« adhésion » au Programme de travail pluriannuel du CSA constitue un important pas en avant. En ce sens, tous les nouveaux axes de travail devraient inclure une réflexion sur l'adhésion et le suivi, en tant que parties intégrantes du processus de convergence des politiques. Il est essentiel de se baser sur le contenu et les expériences des résultats politiques déjà adoptés, afin d'obtenir un panorama plus complet et cohérent de l'utilisation et de l'application des politiques, et de comprendre comment fournir des orientations pour des mesures correctrices.

Les recommandations politiques du CSA ne devraient pas aborder les aspects sanitaires, environnementaux et sociaux de manière cloisonnée, mais plutôt cibler le lien entre la santé, la biodiversité et les modes de production en garantissant la concrétisation et la protection du droit à une alimentation adéquate pour toutes et tous. Les prochaines Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, et le processus de convergence des politiques sur les approches agroécologiques et les autres innovations pour une agriculture durable et des systèmes alimentaires qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition devraient être l'occasion de tisser des liens entre les aliments actuellement produits et consommés, par qui et comment, et avec quels effets. Les orientations normatives fournies par les séries de recommandations du CSA ciblant les petits exploitants peuvent contribuer à ce processus.

Les piliers essentiels à une approche réellement holistique pour considérer les petits exploitants sont et devraient être les femmes et les jeunes. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes devraient être renforcées avec le processus de convergence politique du CSA prévu sur l'égalité entre les sexes, qui devrait débuter en 2020. Dans la même ligne, l'approche transectorielle de la jeunesse est fondamentale. La diversité des jeunes devrait être reconnue ; le processus de convergence des politiques sur l'engagement des jeunes et l'emploi dans l'agriculture et les systèmes alimentaires débutant en 2021 doit tenir compte de la large gamme de contextes en lien avec la jeunesse et comprendre que l'autonomisation des jeunes ne consiste pas uniquement à créer des opportunités d'emplois, mais aussi à garantir l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux terres. Enfin, les recommandations politiques devraient souligner l'importance des jeunes ruraux pour la sécurité alimentaire et le rôle important qu'ils jouent dans la petite agriculture.

Les espaces normatifs de la FAO

En tant que seul OSR disposant du mandat incluant explicitement la convergence des politiques, il est important de créer des synergies entre les comités techniques de la FAO et les processus du CSA. Les exemples précédents de synergies de cette nature incluent les liens entre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, approuvées par le Comité des pêches de la FAO (COFI) en 2014, et les travaux du CSA sur la pêche durable et l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) peut fournir un espace utile dans lequel progresser sur les questions d'élevage, qui n'ont pas été correctement abordées dans les recommandations du CSA. Au niveau régional, les conférences régionales de la FAO constituent des espaces exceptionnellement importants pour garantir que les processus de convergence des politiques du CSA reflètent les priorités et les particularités régionales et que leurs résultats soient portés à l'attention des acteurs gouvernementaux régionaux et nationaux. Pour garantir ce lien, les conférences régionales devraient prévoir d'inclure les sujets clés du CSA à leurs priorités et ouvrir l'espace de participation aux organisations représentant les segments de la population les plus affectés par les politiques.

Les autres espaces des Nations Unies

La décennie de l'ONU pour l'agriculture familiale (DNUAF)

La Décennie de l'ONU pour l'agriculture familiale est fondamentale pour augmenter les investissements et le soutien normatif en faveur des petits producteurs d'aliments et des systèmes alimentaires et des marchés qui sont rémunérateurs pour eux, comme suggéré dans les recommandations politiques du CSA.

Les plans d'action nationaux dont la formulation est prévue dans le Plan d'action global de la DNUAF constituent une bonne opportunité d'amener les recommandations politiques du CSA au niveau national de manière inclusive, étant donné qu'il est prévu qu'un « solide processus sera favorisé pour contextualiser la mise en œuvre du Plan d'action global de la DNUAF aux niveaux national [et régional]. Les gouvernements et les espaces intergouvernementaux régionaux seront encouragés à identifier et à cartographier les efforts déjà entrepris aux niveaux national et/ou régional pour renforcer l'agriculture familiale. Ce processus de cartographie devrait passer par des mesures pertinentes en permanence et par une évaluation des besoins des différents acteurs afin de construire des interventions intégrées et bien adaptées pour soutenir efficacement les agriculteurs familiaux. Il est recommandé d'entreprendre ce processus d'une manière inclusive en impliquant les agriculteurs familiaux et les autres acteurs concernés, y compris les Comités nationaux de l'agriculture familiale déjà existants afin de garantir que tous les acteurs apportent leurs contributions complémentaires en fonction de leurs rôles et de leurs responsabilités spécifiques ». (Plan d'action global de la DNUAF, p. 15)[23]. Cent plans d'action nationaux pour l'agriculture familiale devraient être établis d'ici 2024.

23 Op. cit. 12

Le processus de la DNUAF se relie aussi bien avec la fonction de suivi du CSA et promeut la cohérence avec le suivi des ODD. Le Plan d'action global prévoit que « pour suivre l'avancée des activités au cours de la DNUAF, un mécanisme d'établissement de rapports et un calendrier seront développés en accord avec la procédure de suivi des ODD ». À cet égard, « un cadre pour la cohérence des politiques de développement durable sera mis en place avec l'ensemble des initiatives, plates-formes et processus pertinents. Celui-ci offre des perspectives de synergies et d'actions communes (avec entre autres [...] les produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale) »[24]. Réciproquement, l'espace de convergence des politiques et la fonction de suivi du CSA devraient être utilisés pour aborder les progrès et les actions dans le cadre de la DNUAF, compte tenu du rôle important que jouent les organisations de petits producteurs dans l'espace normatif du CSA.

La décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition

Les opportunités de synergies entre les recommandations du CSA sur les petits exploitants et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition[25] sont multiples, étant donnés les impacts positifs, en matière de nutrition, de la production d'aliments agroécologiques à petite échelle et des marchés ancrés dans les territoires. Deux exemples sont la possibilité de promouvoir ces recommandations, dans le contexte de la Décennie de l'ONU, pour répondre à la nécessité d'élaborer des normes différenciées en matière de sécurité sanitaire des aliments qui protègent les consommateurs d'une manière appropriée aux conditions concrètes de la production à petite échelle et des marchés locaux, et à la nécessité de démontrer les bénéfices de l'approvisionnement alimentaire institutionnel privilégiant les produits nutritifs locaux, et de créer des mécanismes à cette fin.

La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

Les travaux du CSA ont servi non seulement à appuyer le développement de droits décrits dans la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, mais ils peuvent aussi promouvoir leur mise en œuvre à travers l'intégration systématique de la Déclaration aux discussions politiques et renforcer la Déclaration par des recommandations politiques en mesure de fournir des conseils techniques et normatifs pour appuyer la mise en œuvre. Le CSA étant un espace normatif international majeur donnant la parole aux paysans et aux autres personnes travaillant dans les zones rurales, il constitue l'environnement politique idéal où ces travaux devraient avoir lieu. Il s'agit également de l'espace qui peut apporter des conseils techniques et une cohérence politique au sein des autres espaces des Nations Unies à Genève et New York, ainsi qu'aux niveaux régional et national.

Les ODD

Le CSA a un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sur lesquels nous sommes très en retard. Les recommandations politiques sur les petits exploitants, si elles sont adoptées au niveau national, pourraient aider à atteindre ces objectifs, tout en créant des processus de suivi et normatifs multipartites basés sur les droits humains.

Un changement réel est nécessaire pour atteindre les ODD ; les politiques du CSA, en raison des processus participatifs qui les étayent, offrent des orientations concrètes pour cela. Jusqu'à présent, le Comité a bénéficié d'une visibilité limitée, voire nulle, dans le processus des ODD.

L'ODD 2 se réfère spécifiquement aux petits producteurs, et la cible 2.3 vise, d'ici à 2030, à « doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités

24 Ibid, p. 16

25 Toutes les informations relatives à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition sont disponibles ici : https://www.un.org/nutrition/fr/about

d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ». Les recommandations politiques du CSA ciblant les petits exploitants sont fondamentales pour atteindre cet objectif, aussi l'utilisation, l'application et le suivi des politiques du CSA devraient être pris au sérieux dans les sessions du CSA, ainsi que dans les examens nationaux et thématiques des ODD. Cependant, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 se recoupe avec les orientations politiques générées par le CSA sur d'autres objectifs que l'ODD 2.

Le soutien aux petits producteurs et aux petites productrices peut être observé dans la plupart des objectifs et des cibles du Programme de développement à l'horizon 2030, et est intégré à plusieurs questions incluant la sécurité alimentaire mondiale, le climat, le genre, la réduction de la pauvreté et la réduction des inégalités, entre autres. Les ODD ne peuvent pas être atteints faute de changement radical des modèles d'approvisionnement alimentaire dominants et si la marginalisation croissante des petits producteurs et petites productrices, notamment dans les zones rurales, dans l'accès aux terres et aux ressources naturelles, la production de manière écologique et durable, et l'accès aux marchés, comme mentionné précédemment, n'est pas abordée.

La centralité du suivi au sein du CSA

Cet exercice de suivi des recommandations politiques liées aux petits exploitants contribue grandement à comprendre comment ces politiques peuvent contribuer aux dialogues et programmes politiques en cours, et comment apporter un soutien cohérent aux petits exploitants dans tous les processus normatifs du CSA. Cependant, il constitue aussi un important stimulus pour le développement renforcé du mécanisme de suivi novateur du CSA. Depuis l'adoption de son Cadre de référence en matière de suivi, en 2016, c'est la première fois que le CSA entreprend un exercice visant à aborder l'utilisation réelle et potentielle des recommandations politiques. La fonction de suivi du CSA est encore nouvelle et en développement, et cet exercice nous permet d'identifier les manières dont sont utilisées les recommandations politiques, mais aussi d'explorer les lacunes en matière de dissémination et d'adhésion aux niveaux national et régional. Une lacune majeure que nous avons identifiée est l'absence d'utilisation et d'application des recommandations politiques du CSA, et de connaissances générales à leur sujet, dans le contexte national, malgré leur pertinence. Le processus de suivi officiel du CSA réalisé à travers le Forum FSM a montré clairement que l'utilisation potentielle de ces instruments est assez notable et pertinente pour les défis actuels rencontrés par les petits producteurs.

L'élaboration d'orientations et de recommandations politiques au sein du CSA représente non seulement un résultat, mais aussi un important processus multipartite de négociation et de construction du consensus, dont le caractère participatif est inédit dans tous les espaces des Nations Unies. Cette participation signifie que les résultats représentent des orientations assez pragmatiques sur les principaux enjeux liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition et peuvent contribuer à la concrétisation du droit à une alimentation adéquate. Elle augmente aussi le potentiel de création d'une participation similaire à la mise en œuvre et au suivi des politiques aux niveaux national et régional, afin de générer des solutions politiques réelles pour éradiquer la faim et la malnutrition, combattre l'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et venir en aide aux petits producteurs et aux petites productrices.

Cet exercice a aussi renforcé la nécessité d'utiliser le mécanisme de suivi pour renforcer la cohérence des politiques dans tous les espaces et les processus de suivi, y compris les efforts en cours au niveau national en lien avec, par exemple, les examens des organes de traités relatifs aux droits humains et l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, les examens nationaux volontaires pour les ODD et les conférences régionales de la FAO.

L'approbation du Cadre de référence pour la mise en commun des expériences et des bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et des recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales (ci-après le « Cadre de référence ») en 2016 fournit des orientations claires sur les modalités d'organisation des processus de suivi multipartites, basés sur les droits humains. Par ailleurs, les manifestations thématiques mondiales (biennales) et la session de suivi des recommandations politiques de la plénière du CSA tenue cette année, qui rassemblent des analyses nationales, régionales et mondiales, conjointement avec des experts techniques et les communautés les plus affectées par la faim et la malnutrition, constituent d'importantes opportunités pour mettre en commun les meilleures pratiques et aborder la

reddition de comptes. Il est essentiel que le CSA continue de développer ce mécanisme et de partager les résultats de ces processus de suivi collectifs, ainsi que les résultats normatifs au niveau mondial en relation avec d'autres instances normatives.

Une grande partie de la valeur et de la légitimité du CSA reposera sur sa capacité à mener un suivi de la reddition de comptes, en reliant le niveau local et national aux politiques formulées à l'échelon mondial. Faute de suivi, le CSA risque de devenir un espace impliquant d'importantes dépenses où l'on se réunit pour discuter, mais où rien n'est fait pour adopter des solutions.

4. Conclusions et recommandations

Le recueil de résultats politiques du CSA a contribué à la définition d'une thèse sur les petits exploitants qui met en lumière leur rôle dans l'alimentation de la planète, tout en reconnaissant les différents types de marginalisation dont ils souffrent dans les systèmes alimentaires et en identifiant les interventions nécessaires en termes de politiques. Ces résultats politiques peuvent avoir un impact sur les vies et les moyens d'existence des petits producteurs aux niveaux régional et national et contribuer à une élaboration participative des politiques basée sur les principes des droits humains. Les petits exploitants sont les premiers investisseurs dans l'agriculture et les premiers producteurs d'aliments au monde, et cette réalité doit aller de pair avec l'investissement politique et financier qu'ils réalisent dans les modèles de production agroécologique et les marchés territoriaux sur lesquels ils opèrent.

Les résultats politiques du CSA représentent des normes progressistes sur lesquelles peuvent et doivent se baser les politiques. La mémoire institutionnelle et les avancées en cours sont essentielles pour le CSA et sa capacité à s'attaquer aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Ceci exigera aussi de prêter une attention plus spécifique aux nouveaux paradigmes et approches nécessitant différentes séries de politiques favorables. La transition d'un paradigme non durable et inéquitable à un autre paradigme durable et équitable exigera un changement dans le débat politique, ainsi que davantage de cohérence et de transparence. Les intérêts économiques et le pouvoir politique influeront sur la prise de décisions, mais les intérêts en jeu devraient être clairs, de même que la responsabilité des États dans la défense des intérêts de leurs citoyen-ne-s devrait être mise en exergue. Le CSA ne saurait continuer d'éviter les sujets « tabous » comme les impacts du commerce international et de la mainmise des entreprises et de la financiarisation sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et sur les droits et les moyens d'existence des personnes les plus affectées.

Il nous reste encore une petite possibilité de procéder aux changements nécessaires dans nos systèmes alimentaires, afin de garantir un monde où le droit à une alimentation adéquate pour toutes et tous est concrétisé et où la santé de notre planète et de ses habitant-e-s est respecté. S'il n'en est rien, un important bouleversement social, politique et environnemental se produira, qui ne pourra être surmonté en construisant des murs, en réprimant la dissidence ou en criminalisant et diabolisant les acteurs de la société civile. Nous serons tous responsables de nos positions et de nos actions, et plus nous disposerons d'un pouvoir étendu, plus notre responsabilité sera grande. Comme l'a récemment indiqué le ministre d'un petit état insulaire à son homologue d'une grande puissance industrielle : « Vous vous préoccupez de sauver votre économie ; je me préoccupe de sauver ma population ». Dans les Nations Unies en général et dans le CSA en particulier, ancrés comme ils sont dans les droits humains et la défense du bien commun, il ne peut y avoir de doute sur l'objectif qui doit prévaloir.

Recommandations

A) **Les États Membres**

• Devraient garantir que les orientations politiques du CSA soient abordées et utilisées dans les politiques, programmes et stratégies au niveau national, ainsi que dans les examens nationaux réalisés dans le cadre des ODD et dans le système des organes de traités relatifs aux droits humains.

• Devraient appliquer les recommandations du CSA afin de développer, de manière inclusive, des visions nationales pour le futur de la petite agriculture et les appliquer dans les budgets et programmes pertinents, en lien avec la formulation de plans d'action nationaux pour la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales.

• Devraient prendre des mesures, dans le cadre des conseils d'administration des organismes ayant leur siège à Rome, afin de prôner un soutien renforcé et cohérent des organismes ayant leur siège à Rome en faveur de l'utilisation et de l'application du CSA et de ses produits politiques, et d'inclure les résultats politiques du CSA aux discussions des conférences régionales de la FAO.

• Devraient renforcer la cohérence normative de leurs politiques nationales en garantissant une analyse et un suivi efficaces de leur impact sur les petits producteurs et petites productrices, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, à la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et à la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale, et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B) **Les organismes ayant leur siège à Rome**

• Devraient consacrer les ressources, l'expertise technique et la formation et l'orientation du personnel nécessaires pour veiller à ce que les recommandations politiques du CSA soient traduites dans leurs orientations politiques, l'appui aux États et leur travail programmatique aux niveaux régional et national, ainsi que dans leurs activités au niveau mondial.

C) **Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale :**

• Devrait prendre en compte, et continuer à développer, les normes établies dans les recommandations sur les petits exploitants dans les axes de travail et les résultats politiques actuels et futurs du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition, l'agroécologie et les autres innovations, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'engagement des jeunes dans les systèmes alimentaires, la réduction des inégalités pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et l'analyse et l'évaluation des données.

• Devrait contribuer à la création d'un cadre cohérent au niveau mondial en appui aux petits producteurs et petites productrices d'aliments, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, conformément aux obligations des États vis-à-vis des droits humains, à la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales et à la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale, et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

• Devrait examiner l'impact des accords de commerce et d'investissement sur les politiques internationales, régionales et nationales affectant la sécurité alimentaire et la nutrition et faire porter ses recommandations sur la manière dont ces impacts pourraient être abordés, y compris en révisant lesdits accords ;

• Devrait continuer à renforcer la fonction de suivi du CSA afin de garantir un espace dédié à la réflexion, à l'apprentissage des meilleures pratiques et à l'exposition des défis ; ceci suppose aussi d'améliorer la communication et la diffusion des résultats politiques en direction des États membres et des autres acteurs pertinents, comme les agences des Nations Unies et les organes régionaux.

• Devrait veiller à ce que ses futurs axes de travail abordent les diverses lacunes normatives mises au jour par la mise en œuvre des recommandations relatives aux petits exploitants, en prêtant une attention particulière à la nécessité d'établir des orientations politiques adéquates sur la résolution des tensions entre les différents systèmes de production ;

• Devrait prendre des mesures spécifiques pour répondre aux préoccupations croissantes relatives à la violence exercée contre les personnes défendant les droits humains, y compris les petits producteurs et petites productrices d'aliments.

INTERNATIONAL
CSM
FOOD SECURITY & NUTRITION
CIVIL SOCIETY MECHANISM

NUOVE NARRAZIONI
PER LA COOPERAZIONE

AGENZIA ITALIANA
PER LA COOPERAZIONE
ALLO SVILUPPO

TERRA NUOVA